P.K.O

« Renoncer à la désobéissance civile c'est mettre la conscience en prison ». Gandhi

Bulletin gratuit de liaison de la communauté de la Cathédrale de Papeete n°06/2024
Dimanche 4 février 2024 – 5ème Dimanche du Temps ordinaire- Année B

HUMEURS…

LA MORT DU CHIEN

Un groupe tout à l'heure était là sur la grève,
Regardant quelque chose à terre : « Un chien qui crève ! »
M'ont crié des enfants ; voilà tout ce que c'est !
Et j'ai vu sous leurs pieds un vieux chien qui gisait.

L'océan lui jetait l'écume de ses lames.
« Voilà trois jours qu'il est ainsi », disaient les femmes.
« On a beau lui parler, il n'ouvre pas les yeux »
« Son maître est un marin absent », disait un vieux.

Un pilote, passant la tête à la fenêtre,
A repris : « le chien meurt de ne plus voir son maître!
Justement le bateau vient d'entrer dans le port.
Le maître va venir, mais le chien sera mort! »

Je me suis arrêté près de la triste bête,
qui, sourde, ne bougeant ni le corps ni la tête,
Les yeux fermés, semblait morte sur le pavé.
Comme le soir tombait, le maître est arrivé,

Vieux lui même, et, hâtant son pas que l'âge casse,
A murmuré le nom de son chien à voix basse.
Alors, rouvrant ses yeux pleins d'ombre, extenué,
Le chien a regardé son maître, a remué

Une dernière fois sa pauvre vieille queue,
Puis est mort. C'était l'heure où, sous la voûte bleue,
Comme un flambeau qui sort d'un gouffre, Vénus luit ;
Et j'ai dit : « D'où vient l'astre ? où va le chien ? ô nuit ! »

Victor Hugo
« *Les Quatre Vents de l'esprit* »
1881

CLIN D'ŒIL DE L'HISTOIRE…

PERE GILDART (ANDRE) PICOT, S.S.C.C. – 1922-1991

Nous parcourons la biographie des Pères des Sacrés-Cœurs décédés aux Marquises depuis le début de l'implantation de la mission catholique Polynésie française.

PICOT André (le Père Gildart). 1922-1991. - Religieux picpucien. Né le 6 décembre 1922 à Paris. Fils de Rémy Picot et Denise Griffet. Second d'une fratrie de quatre enfants. Entre chez les Pères des Sacrés Cœurs en 1941. À 22 ans il est mobilisé dans le S.T.O. en Allemagne, où il se donne la mission de visiter les malades, notamment les contagieux interdit de visite : « *Ce sont eux qui en ont le plus besoin* ». Le 23 avril 1947, il prononce ses vœux perpétuels avec le Fr. François-Régis Ehl. Le 18 juillet 1948, il est ordonné prêtre par Mgr Hascouët à Chateaudun. En 1950, il est envoyé en mission au Québec, ou il exercera son ministère de prédicateur durant 37 ans. Au seuil de la retraite, alors qu'il s'apprêtait à regagner la France, il choisit de venir aux îles Marquises, le soir ou Mgr Guy Chevalier lui fit part du manque de prêtre, et ce malgré une santé fragile. En mai 1991, il est hospitalisé à Papeete. Il décède le 11 juin 1991 à l'hôpital Mamao de Papeete. Deux semaines plus tard ses funérailles sont célébrées à la cathédrale de Taiohae. Il est inhumé dans le cimetière de la mission à Taiohae.

Ô BEAU PAYS DE FRANCE : LA MORT VOUS VA SI BIEN !

On ne compte plus le nombre de morts non naturelles en France : attaques au couteau dans le métro à Paris, ou dans les rues, ou encore dans les écoles, suicides de jeunes, suicides d'agriculteurs, morts par overdose (ice, fentanyl…) accidents par refus d'obtempérer aux injonctions des forces de l'ordre…

Ceci est peu à côté des 234 300 avortements par voie médicamenteuse ou chirurgicale enregistrés en 2022. **C'est le plus haut niveau depuis trente ans**. Parallèlement, en 2023, l'INSEE a dénombré 678 000 naissances, le nombre le plus faible depuis la Seconde guerre Mondiale ! Ceci ramène le taux de fécondité (nombre d'enfants par femme en âge de procréer) à 1,68 loin des 1,81 permettant le renouvellement des générations. [Sources : vie-publique.fr et insee.fr]

La volonté du Président Macron de faire inscrire dans la Constitution : « *le droit à l'avortement* » (promesse de campagne électorale) et son souhait de faire voter une loi sur la fin de vie (incluant notamment « *l'assistance au suicide* ») ravivent les discussions entre les « *pro* » et les « *anti* ».

Comment instaurer un débat serein quand les un(e)s voient dans l'IVG une réponse « *simple* » à la volonté d'une femme de mettre fin à une grossesse non désirée ; et quand les autres considèrent l'IVG comme un « *assassinat* », une atteinte au droit de l'enfant à naître ?

Il faut se souvenir qu'**en droit français : « *L'enfant à naître n'est pas une personne* »**. « *Au regard du droit pénal c'est sa naissance en vie qui conditionne sa protection à ce titre* ». En droit civil, l'enfant à naître n'est pas non plus une personne (!) puisque « *la personnalité juridique n'est accordée qu'aux enfants nés vivants et viables* ». Depuis quelques années cependant l'acte d'enfant sans vie permet d'octroyer à un enfant mort-né un prénom et un nom sans que cela « *n'emporte aucun effet juridique* » comme le précise l'article 79-1 du code civil.

Au plan religieux, et même selon certains courants philosophiques, comme toute graine porteuse de vie, la maman enceinte porte en elle un enfant en devenir et, à ce titre, il a le « *droit de naître* ». Or la tendance actuelle imposée par les féministes, s'appuyant sur le droit français, est que toute femme doit être libre de disposer de son corps et de décider elle-même -et elle seule (!)- du droit de mettre fin à sa grossesse, d'où la revendication du « ***droit à l'IVG*** ». Nous sommes loin de l'esprit initial de la loi Veil de 1974 qui cherchait un « *équilibre entre la liberté des femmes et la protection de l'enfant à naître* ». Simone Veil n'a jamais cessé de répéter : « *l'IVG est un drame et restera toujours un drame* ». Elle avait prévu un encadrement et une aide à la prise de décision de choisir ou de renoncer à l'IVG, à la fois pour protéger les femmes les plus vulnérables, mais aussi pour protéger l'enfant à naître.

Finalement, le projet de loi constitutionnelle ne porte pas sur le « ***le droit** à l'IVG* » mais sur « ***la liberté** de recourir à l'interruption volontaire de grossesse* ».

Le compte-rendu des débats à l'Assemblée lors de la séance du 24 janvier 2024 fait apparaitre que les discussions ont été âpres et donne l'impression d'un dialogue de sourds. Tous les amendements proposés ont été rejetés. Le projet de loi qui ne comporte qu'un seul article a été approuvé par 99 voix pour et 13 contre (soit 112 députés présents/ l'Assemblée compte 577 députés). Ce vote a été confirmé mardi 30 janvier par un vote solennel (546 votants / 493 pour / 30 contre / 23 abstentions)[1]. [Source : assemblee-nationale.fr]

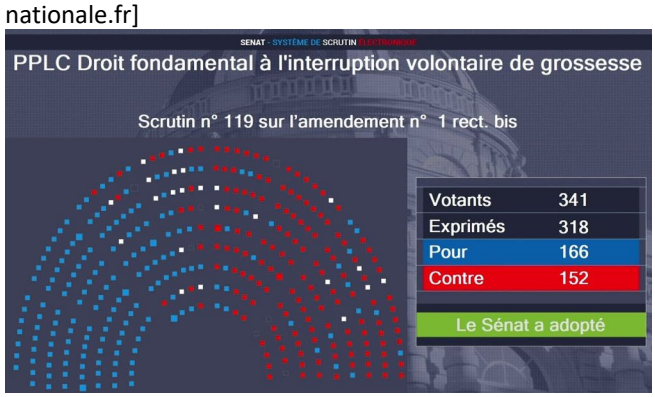

Le 28 février prochain le Sénat se penchera sur le texte voté par les députés. Si le texte est adopté dans les mêmes termes, alors Sénat et Assemblée Nationale se réuniront en Congrès à Versailles, sans doute le 5 mars. Si les trois cinquième des parlementaires votent le texte alors la Constitution pourra être modifiée.

Le Président Macron aurait pu proposer un référendum, mais par crainte de perdre toute crédibilité, il a préféré recourir au Congrès.

Notons que **Gérard Larcher, président du Sénat**, a semé le trouble, le 23 janvier, en déclarant sur *Franceinfo* son opposition à cette constitutionnalisation : « *Si l'IVG était menacée, croyez-moi, je me battrais pour qu'elle soit maintenue. Mais je pense que la Constitution n'est pas un catalogue de droits sociaux.* »

Et **le président de la Fédération protestante de France** (FPF), **Christian Krieger**, a jugé « *inopportun* » d'inscrire dans la Constitution l'interruption volontaire de grossesse (IVG), quand bien même les protestants n'expriment « aucune réserve » sur ce droit. [Présentation des vœux pour 2024, lundi 22 janvier 2024, rapportés dans *La Croix, édition du 23 janvier 2024*]

Comme chaque année, depuis 2005, **les AFC** (Associations Familiales catholiques) ont participé à **la Marche pour la Vie**,

[1] **Nos trois députés** (Steve Chailloux, Tamatai Le Gayic, Mereana Reid Arbelot inscrits, dans le Groupe Gauche Démocrate et Républicaine – NUPES) **ont voté POUR** la loi constitutionnelle. Le 2 décembre dernier j'avais adressé, en tant qu'électeur de Polynésie française, un courriel personnel à chacun de nos trois députés et de nos deux sénateurs leur demandant leur position face au projet de constitutionalisation de l'IVG. Seule Mme Lana Tetuani m'a répondu – le jour même-. Les quatre autres n'ont pas réagi, alors qu'ils ont toujours clamé qu'ils représentaient le peuple et souhaitaient dialoguer avec lui pour légiférer. Nous sommes loin du respect que bon nombre d'anciens parlementaires manifestaient à l'égard des électeurs. Même les Présidents de la République répondaient aux courriers qu'on leur adressait !

réaffirmant la nécessité fondamentale de respecter chaque vie humaine depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle. « *L'inscription de l'avortement dans la Constitution mettrait en péril la liberté de conscience des soignants et dériverait certainement vers un glissement des délais légaux. Or elle est inutile puisque l'avortement n'est pas menacé en France. Légaliser l'euthanasie, c'est lever l'interdit de tuer, faire peser sur les épaules des plus fragiles la fausse question de la dignité ou de la souffrance (qui peut être apaisée en soins palliatifs). L'opposition des soignants et des familles à cette légalisation devrait prouver à l'Exécutif que la solution est uniquement dans le développement des soins palliatifs.* »

Pour terminer ces réflexions, il est intéressant de noter qu'au cours du débat parlementaire, certains députés ont évoqué le sort des personnes atteints de trisomie, anomalie génétique qui est souvent invoquée pour justifier une IMG (Interruption Médicale de Grossesse). La GPA (Gestation Pour Autrui) a également été pointée comme un drame moderne d'esclavage des femmes qui louent leur corps pour donner un enfant à des couples infertiles[2].

La prochaine étape sera sans doute la loi sur le « ***droit de mourir*** ». Le 15 décembre dernier, le gouvernement planchait sur une version provisoire du texte qui ouvrirait la porte au « ***suicide assisté*** » et à « ***l'euthanasie*** », sans prendre en compte les limites fixées par les soignants. 18 organisations de soignants ont exprimé dans un communiqué leur inquiétude et leur consternation. Ces organisations ont rappelé que "***Donner la mort n'est pas un soin***".

Que nous reste-t-il comme moyens d'action, à nous, citoyens chrétiens ? Descendre dans la rue ; secouer la conscience de nos élus ; lancer des pétitions… ? Dans tous les cas, il nous revient le devoir d'affirmer nos convictions dans le respect de nos interlocuteurs qui ne partagent ni notre foi, ni nos convictions.

Il nous revient aussi d'**aider et accompagner**, avec grand respect, charité et miséricorde, nos sœurs en détresse confrontées à une grossesse problématique, sans juger, sans condamner, sans faire pression. De même vis-à-vis des familles affligées par la souffrance d'un proche qui souhaite mourir.

Souvenons-nous toujours, comme me le rappelait un médecin oncologue : « ***chaque cas est particulier*** », aussi **méfions-nous de nos certitudes ; privilégions l'écoute et le dialogue**.

Dans la discrétion, n'hésitons pas à prier pour ces sœurs et ces frères en détresse, ainsi que pour les soignants qui essaient de les accompagner avec grande humanité. **La miséricorde de Dieu est infinie** !

Dominique SOUPÉ

© Paroisse de la Cathédrale - 2024

REGARD SUR L'ACTUALITE…

LUMIERE POUR ECLAIRER LES NATIONS

Tous les ans, le 02 février l'Église célèbre la fête de la présentation de Jésus au Temple, (appelée aussi fête de la chandeleur), 40 jours après sa naissance, conformément à ce que prescrivait la loi de Moïse : tout enfant premier né de sexe masculin sera offert au Seigneur. Et par cette offrande de lui-même à son Père, Jésus, lumière pour le monde, venait rejoindre son peuple afin de l'éclairer en lui portant l'espérance et le salut… ce que le vieillard Syméon, présent au Temple et ayant pris l'enfant Jésus dans ses bras avait bien compris : « *Mes yeux ont vu le salut… Lumière pour éclairer les nations !* » (Lc 2,30) D'où le rite des cierges qui introduit la messe de ce jour-là. L'Église a choisi ce jour pour entrainer dans son action de grâce tous les consacrés, religieuse et religieux, c'est-à-dire toutes les personnes qui ont eux et elles aussi offert de façon spéciale leur vie entière au Seigneur. Ce don peut se réaliser par un engagement officiel en Église, devant témoin et dans la vie religieuse vécue dans une congrégation au moyen des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Il peut aussi se réaliser par un engagement privé entre une personne et le Seigneur, engagement par lequel la personne en conscience consacre sa vie au Seigneur. Cependant, le témoignage et la signification de la vie consacrée sont souvent occultés par la figure du prêtre qui demeure la référence principale quand on évoque une personne donnée totalement à Dieu !

Pourtant, ce qu'on appelle « *vie religieuse* » concerne beaucoup de femmes et d'hommes qui ne sont pas forcément prêtres… Notre diocèse a la chance de compter parmi ses fidèles des Religieuses : les sœurs de St Joseph de Cluny, les Filles de Jésus Sauveur, et les sœurs Clarisses et des Religieux non prêtre : les Frères de l'Instruction Chrétienne. Enfin, parmi les Religieux des Sacrés Cœurs, tous engagés par les mêmes vœux, certains sont prêtres, d'autres ne le sont pas.

Ce qui caractérise la vie religieuse pourrait se résumer en trois points :

- L'engagement à vivre les « *conseils évangéliques* » par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance
- La vie communautaire

[2] **Le professeur René Frydman**, pionnier de la FIV (Fécondation In Vitro), qui permit la naissance d'Amandine, premier « *bébé éprouvette* » de France (24 février 1982), vient d'éditer un livre qui revient sur quarante années d'évolution de la médecine reproductive : ***La Tyrannie de la reproduction****, éd. Odile Jacob, 03 janvier 2024*.

40 ans après, il s'interroge : Comment est-on passé de la reconnaissance du désir d'enfant, et des solutions thérapeutiques pour aider les couples en difficulté, à une forme de tyrannie de la reproduction représentée par des prouesses médicales toujours plus exceptionnelles qui posent la question de la ligne rouge à ne pas dépasser. GPA, création de gamètes artificiels, clonage reproductif, utérus artificiel, modifications du génome : **les avancées de la médecine sont-elles des progrès ou les prémisses du Meilleur des mondes ?**

Il met en garde contre **le risque que fait peser une société « techniciste » sur notre humanité**.

- La présence d'une spiritualité et d'un charisme (don de l'Esprit Saint) propre à chaque famille religieuse, et destiné à enrichir l'Église toute entière.

Lorsqu'ils prononcent leurs vœux, la Religieuse, comme le Religieux sont mis à part, consacrés. Ils remettent leurs années à venir entre les mains de Dieu. Leur engagement s'étend à toute leur vie. Le Concile Vatican II nous le rappelle : c'est l'Église, par l'autorité qu'elle a reçu de Dieu, qui reçoit les vœux. Elle demande, par sa prière publique, le secours de la grâce divine pour celles et ceux qui s'engagent. Ainsi, par le ministère de l'Église, Dieu lui-même les consacre. A l'offrande qu'ils font de leur vie, Dieu répond en posant sa main sur eux. Par les vœux, la Religieuse et le Religieux se donnent à Dieu, et Dieu s'engage à veiller de façon particulière sur celles et ceux qui se sont donnés à lui. Quelle signification peut avoir la vie religieuse dans l'Église et dans le monde ? Elle est lumière en manifestant concrètement aux Hommes la présence du Royaume déjà à l'œuvre puisqu'il transforme déjà la vie de ces consacrés. De plus, elle révèle une façon nouvelle et souvent peu comprise de grandir en humanité à l'image et ressemblance de Dieu, selon le plan de Dieu. La vie religieuse interpelle : Quand est-on plus libre et plus humain ? Quand on aime par intérêt ou quand on aime par gratitude ? par espoir de recevoir une récompense ou par don de soi ? Est-on plus libre et plus humain lorsque notre liberté consiste à se laisser mener par nos envies ou par les modes de notre temps ? Le culte du corps, de l'apparence physique, du « *moi-je* », l'obsession de sa propre personne est-il davantage un chemin de liberté que l'attitude du dépassement et d'oubli de soi qui conduit au service de l'autre ? En un mot, la Religieuse, le Religieux font apparaître par leur vie la réalité déjà présente du Royaume. En cela, ils sont appelés à être lumières pour le monde !

Puissions-nous ainsi affiner notre regard sur ces femmes et ces hommes qui ont fait choix de la vie religieuse et que nous croisons dans nos paroisses, nos écoles, nos foyers d'accueil. Au-delà de ce qu'elles et ils font, regardons ce qu'elles et ils sont ! Leur témoignage est essentiel pour la vie de l'Église !

Mgr Jean Pierre COTTANCEAU

© Archidiocèse – 2024

AUDIENCE GENERALE

LA COLERE

Dans sa catéchèse lors de l'audience générale du mercredi 31 janvier, le Pape a définit la colère comme un vice omniprésent et destructeur de relations humaines. Si la colère doit être surmontée par le pardon et la réconciliation, une personne qui ne serait jamais en colère ne serait « *ni chrétienne, ni humaine* », a assuré le Saint-Père.

Chers frères et sœurs, bonjour !

Ces dernières semaines, nous traitons du thème des vices et des vertus, et aujourd'hui nous nous arrêtons pour réfléchir sur le vice de la *colère*. Il s'agit d'un vice particulièrement sombre, et peut-être le plus facile à détecter d'un point de vue physique. La personne dominée par la colère peut difficilement la dissimuler : on le reconnaît aux mouvements de son corps, à son agressivité, à sa respiration laborieuse, à son regard obscur et renfrogné.

Dans sa manifestation la plus aiguë, la colère est un vice qui ne laisse aucun répit. Si elle naît d'une injustice subie (ou ressentie comme telle), elle ne se déchaîne souvent pas contre le coupable, mais contre le premier malchanceux. Il y a des hommes qui retiennent leur colère au travail, se montrant calmes et compatissants, mais qui, une fois à la maison, deviennent insupportables pour la femme et les enfants. La colère est un vice omniprésent : elle est capable de nous priver de sommeil et de nous faire constamment comploter dans notre esprit, incapables de trouver une barrière pour raisonner et penser.

La colère est un vice *destructeur des relations humaines*. Il exprime l'incapacité à accepter la diversité de l'autre, surtout lorsque ses choix de vie divergent des nôtres. Elle ne s'arrête pas au mauvais comportement d'une personne, mais jette tout dans la marmite : c'est l'autre, l'autre tel qu'il est, l'autre en tant que tel qui provoque la colère et le ressentiment. On se met à détester le ton de sa voix, les gestes banals de la vie quotidienne, ses façons de raisonner et de sentir.

Lorsque la relation atteint ce niveau de dégénérescence, la lucidité est désormais perdue. La colère fait perdre la lucidité. Car l'une des caractéristiques de la colère est parfois qu'elle ne s'apaise pas avec le temps. Dans ce cas, même la distance et le silence, au lieu d'apaiser le poids de l'incompréhension, l'amplifient. C'est pour cette raison que l'apôtre Paul - comme nous l'avons entendu - recommande à ses chrétiens d'aborder immédiatement le problème et de tenter une réconciliation : "*Que le soleil ne se couche pas sur votre colère*" (Ep 4,26). Il est important que tout soit résolu immédiatement, avant que le soleil ne se couche. Si un malentendu survient pendant la journée et que deux personnes ne se comprennent plus, se sentant soudain éloignées l'une de l'autre, la nuit ne doit pas être livrée au diable. Le vice nous maintiendrait éveillés dans l'obscurité, ruminant nos raisons et nos erreurs inexplicables qui ne sont jamais les nôtres et toujours celles de l'autre. C'est ainsi : lorsqu'une personne est dominée par la colère, elle dit toujours que le problème vient de l'autre ; elle n'est jamais capable de reconnaître ses propres fautes, ses propres déficiences.

Dans le "*Notre Père*", Jésus nous fait prier pour nos relations humaines qui sont un terrain miné : un plan qui ne s'équilibre jamais parfaitement. Dans la vie, nous avons affaire à des débiteurs qui nous sont redevables, tout comme nous n'avons certainement pas toujours aimé tout le monde à sa juste mesure. À certains, nous n'avons pas rendu l'amour qui leur était dû. Nous sommes tous des pécheurs, tous, et tous nous avons des comptes dans le rouge : il ne faut pas l'oublier ! Pour cela tous nous devons apprendre à pardonner pour être pardonnés. Les hommes ne restent pas ensemble s'ils ne pratiquent pas aussi l'art du pardon, pour autant que cela soit humainement possible. Ce

qui peut contrer la colère, c'est la bienveillance, l'ouverture du cœur, la douceur, la patience.
Mais à propos de la colère, il faut dire une dernière chose. C'est un vice terrible, a-t-on dit, il est à l'origine des guerres et des violences. Le poème de l'Iliade décrit "*la colère d'Achille*", qui sera la cause d'un "*deuil infini*". Mais tout ce qui naît de la colère n'est pas mauvais. Les anciens savaient bien qu'il y a en nous une part d'irascibilité qui ne peut et ne doit pas être niée. Les passions sont, dans une certaine mesure, inconscientes : elles se produisent, ce sont des expériences de la vie. Nous ne sommes pas responsables de l'apparition de la colère, mais toujours de son développement. Et parfois, il est bon que la colère soit évacuée de la bonne manière. Si une personne ne se met jamais en colère, si elle n'est pas indignée par une injustice, si elle ne ressent pas un frémissement dans ses tripes face à l'oppression d'une personne faible, cela signifierait que cette personne n'est pas humaine, et encore moins chrétienne.
La sainte indignation existe, qui n'est pas la colère mais un mouvement intérieur, une sainte indignation. Jésus l'a connue plusieurs fois dans sa vie (cf. *Mc* 3,5) : il n'a jamais répondu au mal par le mal, mais dans son âme il a ressenti ce sentiment et, dans le cas des marchands du Temple, il a accompli une action forte et prophétique, dictée non par la colère, mais par le zèle pour la maison du Seigneur (cf. *Mt* 21,12-13). Nous devons bien distinguer : une chose est le zèle, la sainte indignation, une autre est la colère qui est mauvaise.
Il nous appartient, avec l'aide de l'Esprit Saint, de trouver la juste mesure des passions, de bien les éduquer pour qu'elles s'orientent vers le bien et non vers le mal. Merci.

© Libreria Editrice Vaticana - 2024

JUSTICE

DISCOURS DE LA RENTREE SOLENNELLE DU TRIBUNAL DE PAPEETE

Lors de la traditionnelle rentrée solennelle qui s'est déroulée le 26 janvier au palais de justice, le procureur général, Thomas Pison, a de nouveau lancé un "*cri d'alarme*" à propos du trafic de stupéfiants et la "*redoutable stratégie*" de ceux qui s'y livrent. La procureure de la République, Solène Belaouar, a également abordé cette priorité en rappelant qu'elle avait aussi à cœur d'accentuer l'action du parquet sur les violences faites aux enfants. Nous reproduisons ici l'intégralité du discours de Mr Thomas Pison.

Mesdames et messieurs,

Cette audience solennelle est l'occasion pour notre institution de rendre compte de son activité au sens large, mais aussi de présenter les objectifs de l'année à venir.
Pour le détail de notre activité, je vous renvoie respectueusement aux plaquettes mises à votre disposition.

Avant d'aborder les priorités de politiques pénales qui intéressent notre ressort, quelques éléments de satisfaction :

- En matière de ressources humaines, en septembre dernier, nous avons eu le bonheur d'accueillir de nouveaux greffiers CEAPF et des adjoints administratifs en nombre. Le 1er avril, nous recevrons à nouveau des renforts, ce qui permettra enfin de combler les vacances de postes et de connaitre même un surnombre. Nous pouvons nous réjouir de ces bonnes nouvelles, si rares.
- En ce qui concerne les magistrats, nous avons installé récemment lors d'une audience solennelle huit nouveaux magistrats, dont la nouvelle procureure, Mme Belaouar. La situation est satisfaisante même si le ministère public connait encore un poste vacant et reste sous dimensionné au regard de son activité.

Compte tenu de l'afflux de nouveaux agents, il a fallu trouver des solutions pour accueillir dignement tout le monde. Merci au service immobilier du SAR et tout particulièrement à Mr Pages qui a su trouver des solutions idoines. Merci au Pays de nous avoir mis à disposition la longére que nous allons rénover pour installer nos équipes.
Je n'oublie pas nos nouveaux contractuels embauchés récemment. Une mention spéciale pour mon nouveau chef de cabinet, Mr Yves Blondel qui nous vient du parquet général de Rouen. Bien venu et merci d'avoir choisi notre équipe.
Une forte pensée pour Mr Duprat, notre chef de cabinet historique que nous partagions avec le premier président, qui rejoint la première présidence. Sincèrement nous vous regretterons. Merci pour votre engagement professionnel sans faille et pour votre bonne humeur jamais mise en défaut.
Je profite de cette occasion pour saluer la qualité du soutien apporté par l'ensemble des greffiers et fonctionnaires placés sous la direction de Mme GARCIA, directrice de greffe, que je remercie tout particulièrement.
Je renouvelle mes remerciements au SAR, dirigé par madame Talbot, entourée d'une équipe dynamique, très investie dans la gestion financière et administrative du ressort dont les résultats sont visibles de tous, permettant une nette amélioration des conditions de travail.

En ce début d'année, et c'est assez rare pour le souligner, la situation du ressort est plutôt globalement positive.

En revanche l'activité pénale du ministère public de Polynésie française reste soutenue :
En effet et pardon pour l'impression de redite, les priorités de politiques pénales sont et restent toujours encore la lutte contre les violences intra conjugales et les trafics de stupéfiants, notamment. Et parfois ces deux phénomènes sont étroitement liés et inter agissent.
Concernant les violences intra familiales et faites aux femmes, la Polynésie française a connu un doublement de ces faits en 10 ans et a le taux de faits par habitants le plus important de France (4 faits pour 1 000 habitants, le taux métropolitain étant d'environ 1,5 faits pour mille habitants).

Mais grâce à l'engagement de tous, État, autorité judiciaire, Pays et associations, dont je salue le soutien essentiel, de nombreuses actions concrètes ont été mises en œuvres, comme par exemples, l'éviction du conjoint violent, l'inter action avec le milieu hospitalier et la mise en place par le parquet d'un dispositif de plainte simplifiée, traduit dans les langues polynésiennes, permettant aux victimes de faciliter le signalement de leur situation, ainsi que la page Facebook du parquet du TPI.
Travailler encore et toujours pour améliorer la prévention des violences intrafamiliales qui n'ont rien à voir avec une quelconque fatalité ou tradition.
La politique pénale en matière de lutte contre les violences intra familiales, déterminée nationalement et déclinée localement par l'action publique conduite par madame le procureur de la République est clairement établie :

- -Prise en charge des victimes et protection de celles-ci, notamment par l'octroi de téléphones graves dangers pilotés par l'autorité judiciaire et l'association d'aide aux victimes, maillon essentiel dans ce dispositif.
- -Pour les auteurs réitérants ou récidivistes, comparutions immédiates ou à délai différé, afin que la réponse pénale soit lisible et visible tant pour l'auteur que la victime.

En cette matière, l'existence d'une réponse pénale est essentielle quel que soit sa nature.
Le SPIP et l'administration pénitentiaire jouent un rôle essentiel dans ces problématiques.

La création, en décembre 2021, d'une Unité Médico Judiciaire de proximité réunissant le Pays, l'hôpital et la justice est venue compléter et renforcer le dispositif.
Grace à une subvention annuelle du ministère de la justice, les moyens humains dont dispose l'hôpital en matière de médecine légale du vivant ont été augmentés permettant ainsi à ces professionnels d'examiner les victimes d'infractions ainsi que les gardés à vue et d'établir des certificats médicaux répondant aux exigences de la justice pénale.
Les premiers bilans sont clairement positifs.
Le projet d'une Unité d'Accueil Pédiatrique pour Enfants en Danger (UAPED) avance, grâce au soutien du Pays et de l'association la voix de l'enfant.
Là aussi, avec le Président du Pays, nous devons conjuguer nos énergies et nos intelligences pour rendre aux habitants du fenua le meilleur service.

Mais aujourd'hui je veux lancer un cri d'alarme. Il concerne le trafic de stupéfiants en Polynésie française et tout particulièrement le trafic d'ice. Alors je sais, certains diront encore ce sujet, qui tourne à l'obsession.
Nier la réalité n'a jamais amélioré les choses et la politique de l'autruche est redoutable.
Malheureusement, il ne s'agit pas d'une chimère, mais bien d'une réalité que les forces de sécurité constatent quotidiennement et que le tribunal juge régulièrement. Cette réalité devient fort préoccupante pour le Fenua.
Et que mes propos soient clairs : Je ne me situe pas uniquement au point de vue de la répression, mais bien au-delà, c'est-à-dire au plan de la santé publique et de notre avenir collectif, car personne n'est à l'abri de ces ravages.

Quelques éléments de réflexion :

Depuis 2017, la montée en puissance du trafic de stupéfiants sur notre territoire est régulière et constante. On compte deux fois plus de procédures, ramenées à la population qu'en métropole.
Pour ne parler que du paka, dont l'usage est parfaitement banalisé, même parfois magnifié, au Fenua : Ce sont 33 000 à 60 000 plants de cannabis détruits par an par les forces de sécurité de Polynésie, soit le tiers des plants de cannabis détruits en métropole.
L'opération « *tempête* » menée récemment par la gendarmerie a montré l'ampleur du phénomène.
Concernant la consommation de cannabis, une enquête réalisée récemment a montré que 50 % de la population polynésienne âgée de plus de 15 ans, consommait du cannabis, ce qui est phénoménal, démontrant la banalisation de ce produit. Près de la moitié de la population en Polynésie est donc concernée par l'usage de cannabis.
Mais plus inquiétant encore, la même enquête montre que 15 % de ces usagers consomme de l'ICE.
Concernant la méthamphétamine, le nombre de consommateurs en Polynésie est également très préoccupant, 10 000 environ dans une appréciation basse, qu'il faudrait réévaluer à la hausse pour une population de 280 000 habitants.
Ramené à la population métropolitaine qui compte 68 millions d'habitants, cela représenterait 2,4 millions d'usagers, soit la population de Paris intra-muros.

Les saisies : 20 kg en 2022 et plus de 24 kg en 2023, pour un prix au gramme de 300 000 XPF, acheté quelques dizaines de dollars à Los Angeles. Si nous pouvons nous féliciter des nombreuses saisies, il ne faut pas oublier l'importance des produits échappés, malgré l'engagement des douanes et des forces de sécurité intérieure.

Les personnes détenues pour trafic d'Ice en Polynésie représentent 30 % de la population pénale et l'apparition de délinquants armés pour s'approprier le produit et l'argent des réseaux concurrents ou pour défendre leur territoire est un phénomène nouveau qui s'amplifie. L'homicide survenu en septembre 2023 à Mataiea illustre bien la situation.
La consommation de ce produit touche toutes les couches de la société polynésienne et tous les moyens sont bons, même pour les plus démunis, pour se procurer ce produit malgré un prix de vente exorbitant.
Notamment, la prostitution et la commission d'autres infractions tels les vols sans oublier que le trafic de cannabis permet de constituer une trésorerie pour amorcer la pompe à ice.
La stratégie des trafiquants est redoutable : Compte tenu du cout très élevé de ce produit, il est proposé sous forme de ten soit 10 000 francs pacifiques, la dose de drogue achetée est comprise entre 0,02 et 0,04 gramme, et ce produit étant terriblement addictif, parfois la première dose est offerte, fidélisant ainsi le client.

Ces très petites quantités de meth (représentant entre 25 000 et 50 000 doses par kg) circulent beaucoup sur le territoire, et sont donc facilement accessibles. Tout bon commercial vous expliquera que l'accès au produit est le début d'un bon plan marketing.

Les trafics de stupéfiants impactent directement et durablement les territoires sur lesquels ils sévissent.
Et au-delà des simples enjeux d'ordre public et de répression nécessaire, ce fléau a des répercussions sociales, sanitaires et économiques, de nature à déstabiliser une région, voire un pays.
Le montant des avoirs criminels liés au trafic d'Ice représente environ un million d'euros par an, constitués de numéraires, de véhicules, bateaux, voire d'immeubles. Ce qui à la mesure de la Polynésie française est important et impacte l'économie locale.
En Polynésie française, comme ailleurs, la lutte contre les trafics de stupéfiants, notamment l'Ice, est une priorité de politique publique partagée et portée par tous les acteurs de l'État, Pays et autorité judiciaire.
Lors de sa visite en Polynésie française en juillet 2021, le président de la République a rappelé que la lutte contre le trafic d'Ice était une priorité de politique publique et de sécurité.
Aussi, c'est une véritable stratégie qui est mise en œuvre par l'ensemble des services, gendarmerie, OFAST, police et douanes, et bien évidemment le ministère public.
Cette consommation n'est pas neutre : Pour mémoire, 76 % des conducteurs impliqués dans des accidents mortels de la circulation routière sont positifs à l'alcool et aux stupéfiants. De même ce profil se retrouve dans les violences conjugales. Aussi, les discours favorables à la consommation de produits stupéfiants et en particulier du cannabis me paraissent dangereux tant les conséquences de cette consommation sur la santé publique sont dévastatrices et tant la commission de violences volontaires et involontaires sous l'effet de ces produits est majeure.

La montée en puissance de la lutte contre les trafics de stupéfiants résulte de l'intensification de la coopération policière et douanière avec les services de renseignements de la zone Pacifique (USA, Nouvelle-Zélande, Australie) et de l'activité du centre maritime commun de Polynésie française.
Il est intéressant de constater que ce phénomène ne touche pas que l'océan Pacifique. Récemment, dans l'océan Indien, notamment aux Seychelles, a été arraisonné en avril 2023 un boutre transportant 622 kg d'héroïne et 388 kg de méthamphétamine.
La quantité et la diversité des produits interpellent là aussi.
Mais plus proche de nous, récemment, aux iles Fidji, 3 tonnes de meth ont été saisies, cela n'est pas neutre lorsqu'on sait qu'une ligne aérienne a été ouverte entre ces iles et la nouvelle Calédonie.
Développer la coopération, découvrir et partager les méthodes de travail et les informations avec nos voisins étrangers sont primordiales pour lutter contre ce fléau et porter un coup décisif contre ces trafiquants.
Aussi les colloques qui se sont tenus en 2021 à Los Angeles, puis à Papeete en novembre 2022 et en novembre dernier à Nouméa permettent de créer cette synergie entre les Pays et les services et les acteurs impliqués dans cette lutte.
Je me souviens des propos du représentant américain, lors du colloque dernier à Papeete, qui expliquait que tant que le cout du gramme était élevé, cela signifiait que le territoire n'était pas encore submergé. Aussi, redoublons d'effort et travaillons tous ensemble afin d'éviter le Tsunami.
Au-delà du travail des forces de sécurité et de la coopération internationale, la répression seule ne suffira pas, même si elle est essentielle.
Je remercie l'ensemble des magistrats, du siège comme du parquet pour leur engagement et la qualité des décisions rendues.
À côté de notre action, il faut investir lourdement dans la prévention et la prise en charge médicale des consommateurs. Cette démarche demande la mobilisation de très importants moyens financiers, sociaux, médicaux, psychiatriques en lien direct avec les autorités du Pays, dont c'est la compétence, que je sais engager, mais ensemble nous devons encore avancer, tant il est vital de ne pas abandonner ceux qui ont sombré dans cette addiction mortifère.
Nous travaillons ensemble, dans le cadre du conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française, co-présidé par le haut-commissaire, le président du Pays et moi-même.
Le 3 février 2021 nous avons signé un livre blanc : « *plan de lutte contre le trafic d'Ice* » entre l'État, le Pays et le ministère public. Dans la foulée, a été créé une antenne OFAST adossée à la gendarmerie, signe de l'importance des enjeux.
Je pense que nous devons nous réunir à nouveau, Monsieur le haut-commissaire, Monsieur le Président, sans tarder.
Je sais l'engagement et la réactivité des forces de sécurité, des douanes et du ministère public de Papeete, dont je remercie sincèrement chacun des membres, dans cette lutte sans relâche contre des organisations très puissantes, ayant une force de frappe, notamment financière hors du commun, pouvant faciliter la corruption des plus faibles.
Ensemble, il ne faut pas baisser la garde, mais bien au contraire monter en gamme.
Aujourd'hui nous parlons de l'Ice, mais nous savons que d'autres produits frappent à nos portes, je veux parler du fentanyl, dont nous voyons déjà les effets notamment à San Francisco et qui risquent d'arriver jusqu'à nous, provoquant des dégâts autrement plus graves.
Alors, il ne faut pas se tromper, nous devons réussir sinon ce sont nos démocraties qui seront touchées et la drogue sera la seule mesure de nos valeurs.
Et pour reprendre les propos de Georges Clemenceau :
"Il n'y a qu'une façon d'échouer, c'est d'abandonner avant d'avoir réussi"
C'est dire que les challenges ne manqueront pas en 2024, et que vous pourrez compter sur nous !

Enfin, pour l'avenir, la Loi du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027, changera en profondeur notre organisation, thème qui fera certainement l'objet de développements lors de prochaines audiences solennelles.

À chacun d'entre vous, je vous souhaite une excellente année 2024.

Monsieur le premier président, je requiers qu'il plaise à la Cour, conformément à la Loi, que soit déclaré close l'année judiciaire 2023 et ouverte l'année judiciaire 2024, qu'il me

soit donné acte de mes réquisitions et du tout il soit dressé procès-verbal.

© Tribunal de Papeete - 2024

SOCIETE

CE PAYS DES HOMMES SANS DIEU

Jean-Marie Rouart, essayiste, romancier et chroniqueur, a publié en 2021 un livre courageux qui constitue une charge contre la religion laïcarde qui donne le ton en France. Un livre qu'il faut lire, malgré la conspiration du silence.

Membre de l'Académie française depuis 1997-1998, Rouart a exercé de hautes responsabilités dans la presse française : Né en 1943, il est le fils du peintre Augustin Rouart (1907-1997), royaliste et grand chrétien. Il a été l'ami de Jean d'Ormesson (1925-2017). Essayiste, romancier et chroniqueur, il a publié de nombreux ouvrages dont un essai intitulé Ce *pays des hommes sans Dieu*[3]. Un livre étonnant dont le titre interpelle.

Cet ouvrage cible le laïcisme et sa façon d'effacer les racines chrétiennes de la France avec un vif acharnement. Un procès inédit. Jean-Marie Rouart ne craint pas de faire état de son initiation à la franc-maçonnerie, mais préfère taire les raisons qui le décidèrent à la quitter. Reconnaît avoir caché son adhésion à son père « *royaliste et ardent catholique* » que son choix « *aurait bouleversé* ». Dans un entretien publié en 2022, il se déclarait « *anarchiste de droite* » et confessait : « *Je considère que la religion est un bien, quelle que soit la religion ; cela montre un souci d'élévation et de spiritualité. De culture chrétienne, d'imprégnation catholique, je ne suis toutefois pas pratiquant* »[4].

Pour justifier sa charge contre le laïcisme français, Rouart évoque la question de l'islam en France qu'il tient d'une certaine façon pour le révélateur des failles et de la fragilité des assises morales et philosophiques de la France. À ses yeux, ce qu'il appelle la « *mystique laïcarde* » ne saurait être « *qu'une illusoire ligne Maginot contre l'islam* ». Et l'athéisme, si respectable soit-il, reste impuissant à remplacer la croyance et la culture, tout ce qui contribue à constituer les racines, l'appartenance. Il retient qu'à l'heure présente, cette ablation des référents identitaires se manifeste par une tendance qui privilégie le mot de « *République* » et à escamoter le nom de « *la France* ». Il note : « *La mise à l'écart du mot France au profit du terme République est significative d'une longue désaffection à la fois nationale (dans le cadre de l'Europe, la nation est considérée comme un frein) d'un rejet politique et philosophique d'une nation pourtant deux fois millénaire mais à leurs yeux compromise avec des hommes au parfum sulfureux, monarques, hommes providentiels, ou généraux peu enclins à respecter les processus démocratiques (de Gaulle excepté qui pourtant n'a pas été un adulateur de la République)* ».

Il estime que la question « *en apparence religieuse* » dépasse « *celle des croyances* » et affirme : « *l'enjeu est de savoir si notre civilisation sera submergée par la civilisation islamique. Car c'est elle qui par le biais religieux est en cause. Mais aurons-nous seulement le courage d'en prendre conscience et de répudier nos préjugés laïcs afin de pouvoir renforcer les valeurs du christianisme dont la lente désagrégation offre à l'islam un terrain d'élection ?* ». Il ajoute : « *Ces étoiles, legs d'un judéo-christianisme nullement incompatibles avec la laïcité, n'avons-nous pas intérêt à les faire resplendir plutôt que de nous obstiner à les éteindre, non pas tant par la croyance qui appartient à la conscience, mais par la défense de l'architecture culturelle qui les portent ?* ».

Rouart évoque les « *étoiles* » du judéochristianisme. Allusion directe à l'échange entre René Viviani (1863-1925) et Paul Lerolle (1846-1912) survenu à la Chambre des députés au lendemain de l'adoption de la fameuse loi de 1905 qui stipule que « *l'État cesse de reconnaître, salarier et subventionner les cultes* » et que Rouart qualifie de « *victoire de la mystique laïcarde* ». Viviani, fondateur du journal *L'Humanité* en 1904, s'était exclamé : « *Nous avons éteint dans le ciel des étoiles qu'on ne rallumera plus* ». Paul Lerolle lui avait rétorqué : « *Ces étoiles que vous vous vantez d'avoir éteintes, êtes-vous sûr en les détruisant de ne pas augmenter le nombre des malheureux auxquels vous retirez la consolation et l'espérance ?* ».

[3] Bouquins, Paris, 2021

[4] Entretien publié par *France-Soir,* 5 mai 2022.

Rouart n'entend pas brosser l'histoire du laïcisme français, pour laquelle plusieurs volumes seraient nécessaires. Il fait silence sur la ferme riposte à la loi de séparation de l'Église et de l'État du pape Pie X (1835-1914), qui publie l'encyclique *Vehementer nos* (11 février 1906). Il ne dit rien de l'incroyable histoire de l'église Sainte Geneviève qui deviendra le Panthéon. Une histoire hautement révélatrice de cette guerre sans fin que les laïcistes ont menée avec persistance et un terrible acharnement. À l'origine, il s'agit d'édifier une église dédiée à Sainte Geneviève, pour abriter la châsse de la sainte protectrice de Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève qui relève de l'abbaye du même nom. La commande émane de Louis XV (1710-1774), roi de France et de Navarre, et fait suite au vœu que le souverain a fait à Metz pendant sa maladie. Commencé en 1764, construit sur les plans et sous la direction de Soufflot, l'édifice est terminé en 1790. L'année suivante, l'Assemblée constituante décide de changer sa destination et décrète que l'église recevra les restes des grands hommes. L'édifice reçoit le nom de « *Panthéon* », et une inscription proclamant : « *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante* ». Dans la crypte sont déposés les corps de Mirabeau, Voltaire, Rousseau, Marat et de quelques autres. En 1821, l'édifice est rendu au culte et reprend le nom d'église Sainte-Geneviève. En 1831, l'église redevient Panthéon lequel est rendu au culte en 1852. Mais en 1885, à l'occasion des funérailles de Victor Hugo (1802-1885), l'édifice est réaffecté à la sépulture des grands hommes...

Attentif au cours des choses et à l' évolution des mentalités, Rouart affirme : « *La Révolution a fait naître un nouveau type d'homme dans lequel se concentre toute cette amertume antireligieuse : le Jacobin* ». Il cite Hippolyte Taine (1828-1893), natif de Vouziers, auteur des *Origines de la France contemporaine* (1875-1893) qui s'oppose à l'abstraction des Lumières, disant : « *Des hommes réels, nul souci : le Jacobin ne les voit pas. Il n'a nul besoin de les voir ; les yeux clos, il impose son monde à la matière humaine qu'il pétrit* ».

Rouart retient que la matrice idéologique réside dans le jacobinisme et son totalitarisme, et que le « *laïcard* » ou le « *laïciste* » manifeste une « *passion qui ressemble à une ardeur de catholique renversée* », assortie d'« *une intransigeance et une fermeté dans sa croyance, une passion dans son apostolat, une irritabilité devant les choses spirituelles qui sont pour lui des énigmes qu'il refuse de comprendre* ». Une passion qui peut friser l'hystérie. Le « *laïcard* », estime Rouart, « *appartient à cette catégorie d'hommes et de femmes qui pensent qu'il n'y a rien au-delà de la vie et considèrent que l'existence est, selon la formule de Léon-Paul Fargue "le cabaret du Néant" ; seule l'existence terrestre doit nous occuper sous peine de tomber dans la superstition* ». Formule proche de celle que Rouart a retenu dans le florilège d'Emmanuel Macron affirmant : « *Rien ne peut être au-dessus de l'homme* ».

Rouart s'attache à ce qui relève de l'âme de la France. Il cite Ernst Robert Curtius (1886-1956)[5], lequel affirme : « *La religion catholique est indissolublement liée à la substance même de la France ; elle forme un des traits permanents de sa physionomie spirituelle. Il existe, entre la France et le catholicisme, Un lieu vital de caractère exceptionnel - certains vont même jusqu'à dire, le caractère surnaturel* »[6]. À quoi Friedrich Sieburg (1893-1964)[7], cité aussitôt par Rouart, ajoute : « *La France est catholique en ceci qu'aujourd'hui encore elle ne se distingue pas entre les races. On peut devenir français comme on se fait baptiser. On entre dans la nation française comme dans une communauté religieuse constituée non par le sang, mais par l'esprit* »[8].

Les interrogations sur le laïcisme abondent. Est-il une exception française ? Au Royaume-Uni, le monarque s'engage à faire respecter la liberté religieuse. Rouart se demande si le laïcisme procède d'une conspiration historique « *pour détruire ce qui demeurait solide en France* », comme le pense Joseph de Maistre (1753-1821), l'un des théoriciens de la philosophie contre-révolutionnaire. Toujours est-il que le Savoyard tient la Révolution française pour un événement catastrophique, qui le conduit à réviser sa pensée et à publier *Considérations sur la révolution française* (1796).

Rouart cherche la clé du laïcisme. Il en vient à ce constat : « *Le paganisme enserrait le monde dans un réseau de signes, de symboles, et de mythes qui enchantaient la vie. La nature parlait une double langue, celle de l'utilité matérielle et celle de la croyance religieuse et politique. Nous avons adopté l'idée inverse, rien n'est sacré...* ». Le laïcisme est le refus de l'héritage, de ce que Stefan Zweig (1881-1942) appelait « *le monde d'hier* »[9]. La mentalité du « *parvenu* », partisan du « *moderne* », qui ne peut envisager une antériorité...

Il faut dire quelques mots du « *petit père Combes* » (1835-1921) en qui Georges Clémenceau (1841-1929) a dénoncé « *un vieux curé détourné de ses voies* » et que Charles Péguy (1873-1914) tenait pour « *un métaphysicien de l'État* ». Combes qui a été un séminariste raté dans sa jeunesse, l'auteur de deux thèses de théologie, l'une sur la psychologie de Saint Thomas. Quelques mots aussi sur Ferdinand Buisson (1841-1932). Agrégé de philosophie, il est le fondateur de l'Union du christianisme libéral qui prône un Évangile « *sans dogmes, sans miracles et sans prêtres* », puis se fait le théoricien de la laïcité et devient l'un des principaux inspirateurs des lois scolaires de la IIIè République. Selon Vincent Peillon qui le voit comme « *l'homme-laïcité* », Buisson entend bientôt « *édifier la religion de la Révolution* », une religion laïque, et une nouvelle Église, « *Église libérale ouverte à tous* »[10].

À l'heure présente, l'activisme laïcard qui multiplie les offensives, notamment sur la question des genres et sur l'euthanasie appelée « *aide active à mourir* », se réveille régulièrement, Il se manifeste contre les crèches de Noël, contre l'érection de statues en hommage à des figures chrétiennes historiques. Il peut paraître avoir la faveur et l'avantage sur les conceptions traditionnelles. Rouart ne le

[5] Né à Thann le 14 avril 1886, mort à Rome le 19 avril 1956, il a fait ses études en Alsace.

[6] *Essai sur la France,* Editions de l'Aube, Paris, 2017.

[7] Journaliste et écrivain, il fut le correspondant de la *Frankfurter Zeitung* à Paris en 1926.

[8] *Dieu est-il français,* Bernard Grasset, Paris, 1930, 1991.

[9] *Le Monde d'hier. Souvenirs d'un Européen,* 1942, Belfond, Paris, 1993.

[10] *Une religion pour la République, la loi laïque de Ferdinand Buisson,* Seuil, Paris, 2010.

pense pas : « *Le laïcisme est une position qui n'est forte qu'en apparence, sur le papier, en réalité elle est aussi peu défendable que la ligne Maginot. C'est un rempart mal placé sans tenir compte du terrain, qui est de l'ordre de l'enjeu du spirituel* ». Et d'ajouter : « *La solution nous ne pouvons la trouver qu'en nous-mêmes. Dans cet héritage religieux et culturel qui a assuré notre force. C'est ce legs qui est menacé. Parce que nous n'avons plus confiance dans son pouvoir d'attraction et de persuasion. L'islam n'est une menace qu'en raison de l'abandon de ce qui faisait notre force* ».

Jean-Marie Rouart évoque à plusieurs reprises le Concordat dont bénéficient l'Alsace et la Lorraine mosellane. En termes très positifs, il souligne l'attachement des populations aux mesures du Concordat qui concernent les confessions, « *un régime qui fonctionne à la satisfaction de tous* » et concerne les cultes catholique, luthérien, réformé et israélite. À l'inverse des laïcards qui périodiquement en réclament la suppression avec hargne, comme récemment des députés de La France insoumise (LFI) aux ordres de Jean-Luc Mélenchon, dont le député du Bas-Rhin Emmanuel Fernandes, ont fait enregistrer le 6 décembre dernier une proposition de loi « *visant à l'application du principe de laïcité* » dans un réflexe jacobin, afin de mettre un terme au cas spécifique du régime concordataire en Alsace-Moselle… Rouart rappelle qu'élaboré et instauré par Napoléon (1769-1821) en 1802 et aboli par les laïcards en 1905, « *le Concordat s'attache moins à la croyance qu'à l'insertion raisonnable des religions en général et du catholicisme en particulier dans l'État* » et « *n'intervient nullement dans la liberté de conscience et promeut la liberté de culte* » et précise que « *les prêtres des diverses églises doivent vivre en bonne intelligence* ».

Rouart propose de venir à un « *nouveau Concordat* », « *selon l'idée lancée par le président Macron lors de son discours des Mureaux* » du 2 octobre 2020, un discours consacré à son plan d'action « *contre le séparatisme islamique* ». Mais Rouart ne tient pas compte des mises au point du chef de l'État effectuées par la suite, excluant un « *Concordat avec l'islam* ». Macron peut-il changer d'avis ?

Charles Haegen

© L'Ami-hebdo - 2024

LITURGIE DE LA PAROLE

DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 – 5EME DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – ANNEE B

Lecture du livre de Job *(Jb 7, 1-4.6-7)*

Job prit la parole et dit : « Vraiment, la vie de l'homme sur la terre est une corvée, il fait des journées de manœuvre. Comme l'esclave qui désire un peu d'ombre, comme le manœuvre qui attend sa paye, depuis des mois je n'ai en partage que le néant, je ne compte que des nuits de souffrance. À peine couché, je me dis : "Quand pourrai-je me lever ?" Le soir n'en finit pas : je suis envahi de cauchemars jusqu'à l'aube. Mes jours sont plus rapides que la navette du tisserand, ils s'achèvent faute de fil. Souviens-toi, Seigneur : ma vie n'est qu'un souffle, mes yeux ne verront plus le bonheur. » – Parole du Seigneur.

Psaume 146 (147a), *1.3, 4-5, 6-7*

Il est bon de fêter notre Dieu,
il est beau de chanter sa louange :
il guérit les cœurs brisés
et soigne leurs blessures.

Il compte le nombre des étoiles,
il donne à chacune un nom ;
il est grand, il est fort, notre Maître :
nul n'a mesuré son intelligence.

Le Seigneur élève les humbles
et rabaisse jusqu'à terre les impies.
Entonnez pour le Seigneur l'action de grâce,
jouez pour notre Dieu sur la cithare !

Lecture de la première lettre de saint Paul apôtre aux Corinthiens *(1 Co 9, 16-19.22-23)*

Frères, annoncer l'Évangile, ce n'est pas là pour moi un motif de fierté, c'est une nécessité qui s'impose à moi. Malheur à moi si je n'annonçais pas l'Évangile ! Certes, si je le fais de moi-même, je mérite une récompense. Mais je ne le fais pas de moi-même, c'est une mission qui m'est confiée. Alors quel est mon mérite ? C'est d'annoncer l'Évangile sans rechercher aucun avantage matériel, et sans faire valoir mes droits de prédicateur de l'Évangile. Oui, libre à l'égard de tous, je me suis fait l'esclave de tous afin d'en gagner le plus grand nombre possible. Avec les faibles, j'ai été faible, pour gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous pour en sauver à tout prix quelques-uns. Et tout cela, je le fais à cause de l'Évangile, pour y avoir part, moi aussi. – Parole du Seigneur.

Alléluia. *(Mt 8, 17)*

Le Christ a pris nos souffrances, il a porté nos maladies.

Évangile de Jésus Christ selon saint Marc *(Mc 1, 29-39)*

En ce temps-là, aussitôt sortis de la synagogue de Capharnaüm, Jésus et ses disciples allèrent, avec Jacques et Jean, dans la maison de Simon et d'André. Or, la belle-mère de Simon était au lit, elle avait de la fièvre. Aussitôt, on parla à Jésus de la malade. Jésus s'approcha, la saisit par la main et la fit lever. La fièvre la quitta, et elle les servait. Le soir venu, après le coucher du soleil, on lui amenait tous ceux qui étaient atteints d'un mal ou possédés par des démons. La ville entière se pressait à la porte. Il guérit beaucoup de gens atteints de toutes sortes de maladies, et il expulsa beaucoup de démons ; il empêchait les démons de parler, parce qu'ils savaient, eux, qui il était. Le lendemain, Jésus se leva, bien avant l'aube. Il sortit et se rendit dans un endroit désert, et là il priait. Simon et ceux qui étaient avec lui partirent à sa recherche. Ils le trouvent et lui disent : « Tout le monde te cherche. » Jésus leur dit : « Allons ailleurs, dans les villages voisins, afin que là aussi je proclame l'Évangile ; car c'est pour cela que je suis sorti. » Et il parcourut toute la Galilée, proclamant l'Évangile dans leurs synagogues, et expulsant les démons. – Acclamons la Parole de Dieu.

© Textes liturgiques © AELF, Paris

Prieres universelles

Que Jésus nous fasse entrer dans sa prière missionnaire. Qu'il ouvre notre assemblée à cet « ailleurs » où il nous faut, aujourd'hui, annoncer la Bonne Nouvelle.

Pour tous ceux qui annoncent aujourd'hui la Bonne Nouvelle : pour qu'ils n'aient pas peur de s'ouvrir à l'« *ailleurs* » de la mission, *(temps de silence)* nous te prions !

Pour les hommes et les femmes de bonne volonté qui ne te connaissent pas : pour qu'ils fassent la rencontre qui illuminera leur vie, *(temps de silence)* nous te prions !

Pour les responsables des affaires politiques, économiques, sociales : pour qu'ils portent le souci des exclus, de plus en plus nombreux, de notre société, *(temps de silence)* nous te prions !

Pour celles et ceux que les épreuves de la vie ont éloigné des autres : pour que tes disciples, à ton exemple, se fassent proches d'eux, *(temps de silence)* nous te prions

Pour nous-mêmes et notre communauté : pour que l'urgence d'annoncer la Bonne nouvelle bouscule nos habitudes, *(temps de silence)* nous te prions !!

Que notre prière en ce jour, Dieu notre Père, élargisse notre cœur et notre regard, Et fasse de nous des témoins de l'Évangile Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Commentaire des lectures du dimanche

Nous voilà à nouveau sur la place ! L'Évangile d'aujourd'hui (cf. *Mc* 1,29-39) présente la guérison par Jésus de la belle-mère de Pierre et ensuite de nombreux autres malades et personnes qui souffrent, qui se resserrent autour de lui. La guérison de la belle-mère de Pierre est la première guérison physique racontée par Marc : la femme était au lit avec de la fièvre ; l'attitude et le geste de Jésus envers elle sont emblématiques : « *Il s'approcha d'elle et la fit se lever, la prenant par la main* » (v.31), note l'évangéliste. Il y a beaucoup de douceur dans cet acte simple, qui semble presque naturel : « *La fièvre la quitta et elle les servait* » (*ibid*.). Le pouvoir de guérison de Jésus ne rencontre aucune résistance ; et la personne guérie reprend sa vie normale, en pensant immédiatement aux autres et non à elle-même —, cela est significatif, c'est un signe de vraie « *santé* » !

Ce jour-là était un samedi. Les gens du village attendent le coucher du soleil et ensuite, lorsque l'obligation de repos est terminée, ils sortent et amènent à Jésus tous les malades et les possédés. Et Il les guérit, mais il interdit aux démons de révéler qu'il est le Christ (cf. vv.32-34). Dès le début, Jésus montre donc sa prédilection pour les personnes qui souffrent dans leur corps et dans leur esprit : c'est une prédilection de Jésus de s'approcher des personnes qui souffrent dans leur corps ou dans leur esprit. C'est la prédilection du Père, qu'Il incarne et manifeste à travers des œuvres et des mots. Ses disciples en ont été les témoins oculaires ; ils ont vu cela et, ensuite, ils en ont témoigné. Mais Jésus n'a pas voulu qu'ils soient seulement les spectateurs de sa mission : il les a fait participer, il les a envoyés, il leur a aussi donné le pouvoir de guérir les malades et de chasser les démons (cf. *Mt* 10,1 ; *Mc* 6,7). Et cela s'est poursuivi sans interruption dans la vie de l'Église, jusqu'à aujourd'hui. Et cela est important. Prendre soin des malades de toutes sortes n'est pas une « *activité optionnelle* » pour l'Église, non ! Non ce n'est pas quelque chose d'accessoire, non. Prendre soin des malades de toutes sortes fait partie intégrante de la mission de l'Église, comme cela l'était pour celle de Jésus. Cette mission est d'apporter la tendresse de Dieu à l'humanité souffrante. C'est ce que nous rappellera dans quelques jours le 11 février, la journée mondiale du malade. La réalité que nous sommes en train de vivre dans le monde entier à cause de la pandémie rend ce message particulièrement actuel, cette mission essentielle de l'Église. La voix de Job, qui retentit dans la liturgie d'aujourd'hui, devient une fois encore l'interprète de notre condition humaine, si haute en dignité — notre condition humaine, très haute en dignité — et en même temps si fragile. Face à cette réalité, naît toujours cette question dans notre cœur : « *pourquoi ?* ».

Et à cette question, Jésus, le Verbe incarné, ne répond pas par une explication — à ce « *pourquoi* » nous sommes si hauts en dignité et si fragiles dans notre condition, Jésus ne répond pas par une explication — mais par une présence d'amour qui se penche, qui prend par la main et aide à se relever, comme il l'a fait avec la belle-mère de Pierre (cf. *Mc* 1, 31). Se pencher pour aider l'autre à se relever. N'oublions pas que la seule façon licite de regarder une personne de haut en bas, c'est lorsque tu tends la main pour l'aider à se relever. La seule. Et c'est la mission que Jésus a confiée à l'Église. Le Fils de Dieu manifeste sa Seigneurie non pas « *d'en haut vers le bas* », non pas à distance, mais en se penchant, en tendant la main. Il manifeste sa Seigneurie dans la proximité, dans la tendresse, et dans la compassion. Proximité, tendresse, compassion sont le style de Dieu. Dieu se fait proche et il se fait proche avec tendresse et avec compassion. Combien de fois ne lit-on pas dans l'Évangile, face à un problème de santé ou à un problème : « *Il en eut compassion* ». La compassion de Jésus, la proximité de Dieu en Jésus est le style de Dieu. L'Évangile d'aujourd'hui nous rappelle également que cette compassion plonge ses racines dans la relation intime avec le Père. Pourquoi ? Avant l'aube et après le coucher du soleil, Jésus se retirait et restait seul pour prier (v.35). C'est de là qu'il puisait la force d'accomplir son ministère, en prêchant et en accomplissant des guérisons.

Que la Sainte Vierge nous aide à nous laisser guérir par Jésus — nous en avons toujours besoin, tous — pour pouvoir être à notre tour témoins de la tendresse de Dieu qui guérit.

© Libreria Editrice Vaticana -2021

ENTRÉE :

R- Tout vient de toi, ô Père très bon.
Nous t'offrons les merveilles de ton amour.

1- Voici, Seigneur, ton peuple assemblé, joyeux de te célébrer.

2- Voici le fruit de tous nos travaux, l'offrande d'un cœur nouveau.

3- Voici la joie de notre amitié, l'amour nous a rassemblés.

4- Voici l'effort des hommes de paix qui œuvrent dans l'univers.

5- Voici la peine du monde entier qui cherche son unité.

KYRIE : *Pro Europa*

GLOIRE À DIEU :

Gloire à Dieu au plus haut des cieux
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime.
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.
Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.
Toi qui enlèves les péchés du monde,
prends pitié de nous
Toi qui enlèves les péchés du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.
Car toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut,
Jésus Christ, avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père.
Amen.

PSAUME :

Bénissons le Seigneur, qui guérit nos blessures.

ACCLAMATION : *Taizé*

PROFESSION DE FOI : *Nicée-Constantinople – français*

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en un seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.
Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.
J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir.
Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Toi Notre père, Toi qui nous aime
Écoute nos prières, nous te supplions.

OFFERTOIRE :

1- Ô prends mon âme, prends-là, Seigneur,
Et que ta flamme brûle en mon cœur.
Que tout mon être vibre pour toi,
Sois seul mon maître, ô divin roi.

R- Source de vie, de paix, d'amour
Vers toi je crie la nuit, le jour
Guide mon âme, sois mon soutien
Remplis ma vie, toi mon seul bien.

2- Du mal perfide, ô garde-moi,
Sois seul mon guide, chef de ma foi,
Quand la nuit voile tout à mes yeux,
Sois mon étoile, brille des cieux.

SANCTUS *: Pro Europa*

ANAMNESE :

Ua puhapa mai te Kirito, io tatou nei,
Ua mauiui e ua pohe oia,
Ua ti'a faahou e te ora nei a,
E ho'i mai oia ma tona hanahana rahi.

NOTRE PÈRE : *récité*

AGNUS *: Pro Europa*

COMMUNION : *orgue*

ENVOI :

R- Je remercie le Seigneur car il est bon,
éternel est son amour,
Je veux louer le Seigneur de tout cœur,
de toute mon âme, je veux louer son nom.

1- C'est lui qui pardonne toutes mes fautes,
c'est lui qui guérit toutes mes maladies,
C'est lui qui me sauve de la mort,
éternel est son amour.

ENTRÉE :

R- N'aie pas peur, laisse-toi regarder par le Christ,
Laisse-toi regarder, car il t'aime. *(bis)*

1- Il a posé sur moi son regard, un regard plein de tendresse
Il a posé sur moi son regard, un regard long de promesse

2- Il a posé sur moi son regard et m'a dit : « Viens et suis-moi »
Il a posé sur moi son regard et m'a dit : « Viens ne crains pas »

KYRIE : *français*

GLOIRE À DIEU :

R- *(Alléluia)* Gloire, gloire à Dieu,
(Alléluia) aux plus des cieux
(Alléluia) Et paix sur la terre *(la terre)*
aux hommes qu'il aime. *(bis)*
Nous te louons, nous te bénissons,
Nous t'adorons, nous te glorifions,
Nous te rendons grâce, pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, le Père tout-puissant. /R
Seigneur Fils unique, Jésus-Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père ;
Toi qui enlèves les péchés du monde,
Prends pitié de nous ;
Toi qui enlèves les péchés du monde,
Reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
Prends pitié de nous. /R
Car toi seul es saint, toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut :
Jésus-Christ, Avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père. /R

PSAUME :

Le Seigneur est roi que toute la terre chante sa gloire
Le Seigneur est roi ! Alleluia ! Alleluia !

ACCLAMATION :

Alléluia Alléluia Alléluia *(Alléluia Alléluia)*
Faaroo mai ite parau ora
Faaroo mai ite parau mo'a a te Atua e *(Alléluia) (bis)*

PROFESSION DE FOI : *Nicée-Constantinople – français*

Je crois en un seul Dieu,
Le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre,
de l'univers visible et invisible.
Je crois en un seul Seigneur, Jésus Christ,
le Fils unique de Dieu,
né du Père avant tous les siècles :
Il est Dieu, né de Dieu, lumière, née de la lumière,
vrai Dieu, né du vrai Dieu,
Engendré, non pas créé,
consubstantiel au Père ;
et par lui tout a été fait.
Pour nous les hommes, et pour notre salut,
il descendit du ciel ;
Par l'Esprit Saint, il a pris chair de la Vierge Marie,
et s'est fait homme.
Crucifié pour nous sous Ponce Pilate,
il souffrit sa passion et fut mis au tombeau.
Il ressuscita le troisième jour,
conformément aux Écritures,
et il monta au ciel ;
il est assis à la droite du Père.
Il reviendra dans la gloire,
pour juger les vivants et les morts ;
et son règne n'aura pas de fin.
Je crois en l'Esprit Saint,
qui est Seigneur et qui donne la vie ;
il procède du Père et du Fils ;
Avec le Père et le Fils,
il reçoit même adoration et même gloire ;
il a parlé par les prophètes.
Je crois en l'Église,
une, sainte, catholique et apostolique.
Je reconnais un seul baptême
pour le pardon des péchés.
J'attends la résurrection des morts
et la vie du monde à venir. Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Ta'u pure e e e te Atua e no roto roa mai to'u 'a'au
E te Fatu e e e ta'u pure a faarii mai.

OFFERTOIRE :

1- Je te donne mon cœur, il ne m'appartient plus
Ce que j'ai de meilleur, tout est pour toi Jésus

R- Prends mon âme prends mon cœur
Je te donne tout, prends ma vie me voici
Je te donne tout, mon cœur est à toi tout à toi.

SANCTUS *: français*

ANAMNESE :

Tu as connu la mort, tu es ressuscité
Et tu reviens encore pour nous sauver seigneur
Pour nous sauver (pour nous sauver).

NOTRE PÈRE : *tahitien*

AGNUS *: latin*

COMMUNION

I roto te Euhari e Iesu,
Te mata nei 'oe ia'u, ta'u Fatu
Te 'ite nei au te here, e te ora mau
Aroha mai, aroha mai, haere mai

E Iesu e, Iesu Euhari
A turamarama haamaitai Iesu Kirito
Aroha mai, aroha mai, haere ma

ENVOI :

I te ono o te marama ua tono te Atua i te merahi i Natareta
I te ho'e paretenia ua pure atu te merahi iana

Iaorana *(iaorana)* e Maria e *(e Maria e)*
Ua î'oe *(ua î oe)* te karatia *(te karatia)*
Tei ia'oe *(tei ia'oe)* te Fatu e *(te Fatu e)*
E tô 'oe *(e tô 'oe)*, te Tama Atua *(te Tama Atua)*

ENTRÉE : *Petiot*

R- Aroha mai oe e Ietu here, i teie nei mahana, 'oa'oa rahi,
ua t'ia mai, ua ti'a mai, to tatou Fatu mana rahi

1- E mahana 'oa'oa teie, no te feia o tei faaro'o ia Ietu,
e ua vi o te pohe, iana ra, Alléluuia

KYRIE : *Dédé I – MH - tahitien*

GLOIRE À DIEU : *Dédé I*

Ei hanahana i te Atua i te ra'i teitei.
Ei hau i te fenua nei i te feia tâna e aroha.
Te arue atu nei matou ia oe, te faateitei,
te haamori e te faahanahana atu nei matou ia oe.
Te haamaitai nei matou ia oe
no to oe hanahana rahi a'e,
E te Fatu Atua, te Arii o te ra'i,
te Atua te Metua Manahope e.
E te Fatu, te Tamaiti Otahi, e Iesu-Kirito e,
E te Fatu Atua, te Arenio a te Atua,
te Tamaiti a te Metua.
O oe te hopoi-'ê atu i te hara a to te ao nei,
aroha mai ia matou.
O oe te hopoi-'ê atu i te hara a to te ao nei,
a faarii mai i ta matou nei pure.
O oe te parahi nei i te rima atau o te Metua,
aroha mai ia matou.
O oe anae hoi te Mo'a, o oe anae te Fatu,
o oe anae te Teitei, e Iesu-Kirito e,
o oe e te Varua-Maitai,
i roto i te hanahana o te Metua.
Amene.

PSAUME :

E haamaita'i atu vau i to'oe na i'oa, e te Fatu e, ta'u Atua e,
e haamaita'i atu vau, i to'oe na i'oa, e amuri noatu.

ACCLAMATION : *Renouveau - MH*

Alléluia, Alléluia, alléluia !

PROFESSION DE FOI : *Nicée-Constantinople – français*

Voir page 13.

PRIÈRE UNIVERSELLE : *MH - GANAHOA*

E te Fatu e, aroha mai ia matou nei

OFFERTOIRE : *MHN 50*

R- E rave au i te au'a, ora ra, a ti'aoro mai ai te i'oa o te Atua *(bis)*

1- E aha ra ta'u e hopoi na te Atua, i te mau hamani,
maita'i na na ra ia'u.
Te here rahi nei, au i te Atua, te iana na'e to'u tiaturi ra'a.

2- E aha ra ta'u e hopoi na te Atua, i te mau hamani,
maita'i na na ra ia'u, e pupu ia vau,
ei haamaitai ra'a, i te tutia o to'u mafatu.

SANCTUS *:* *Dédé I - tahitien*

ANAMNESE : *MH*

Te fa'i atu nei matou, i to oe na pohera'a.
E te Fatu e Ietu e, te faateitei nei matou.
I to'oe na ti'a faahoura'a,
e tae noatu i to'oe ho'i raa mai ma te hanahana.

NOTRE PÈRE : *Dédé III - français*

AGNUS *:* *Dédé I - tahitien*

COMMUNION :

R- Dans le creux de ma main tu es là pour mon âme
Dans le creux de ma main je te dis je t'aime

1- Tu es là Seigneur Jésus dans le creux de ma main
Toi mon Dieu, mon créateur, mon Sauveur devenu pain
Tu es là, si fragile, si vulnérable, si petit.
Toi le Dieu fort, le tout puissant, Maître de la vie

2- Tu es là mon Dieu Sauveur, dans le creux de ma main,
Ton corps sacré, crucifié pour moi, devenu pain
Tu es là Toi l'oublié, l'abandonné le mal aimé,
Toi le Dieu trois fois Saint, le ressuscité.

3- Tu es là, Seigneur Jésus tout au fond de mon cœur,
Pour me guérir, me sauver, me donner le vrai bonheur
Tu es là Seigneur Jésus, Tu es le maître de ma vie
Tu me consoles Tu me soulages Toi le pain de vie

ENVOI : *Fatima*

R- Ave Ave Ave Maria, Ave Ave Ave Maria

1- Dans la lande claire sur un arbrisseau,
la dame en lumière parle aux pastoureaux.

2- C'est la Vierge Mère qui pour nous sauver,
descend sur la terre et vient nous parler.

3- Priez pour le monde rempli de pêcheurs,
que la grâce abonde dans leurs pauvres cœurs.

ENTRÉE :

R- Viens à nouveau sur nos chemins
Toi, le Seigneur qui peux guérir.
Dis-nous un mot, tends-nous la main,
Nos corps blessés vont refleurir.

1- Tu es venu nous arracher
Aux vieux démons qui nous possèdent
Car toute vie est ton domaine.
Délivre-nous de tant de liens
Nous pourrons dire en vrais témoins :
"Le Fils de Dieu m'a libéré."

2- Dans la demeure de Simon
Tu prends la main brûlée de fièvre
Et l'affligée sitôt se lève.
Viens sur nos places et dans nos rues,
Reste avec nous le soir venu,
Toi le Seigneur que nous cherchons.

KYRIE : *tahitien*

GLOIRE À DIEU :

Gloire à Dieu au plus haut des cieux
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime.
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.
Seigneur, Fils unique, Jésus Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père.
Toi qui enlèves les péchés du monde,
prends pitié de nous
Toi qui enlèves les péchés du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.
Car toi seul es saint, Toi seul es Seigneur,
Toi seul es le Très-Haut,
Jésus Christ, avec le Saint-Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père.
Amen.

PSAUME :

Jésus est là tout près de toi pour te guérir
Fais-Lui confiance, abandonne-toi en sa présence.

ACCLAMATION : *Alléluia*

PROFESSION DE FOI : *Nicée-Constantinople – français*

Voir page 14.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

Ma prière pour ceux qui souffrent
Ma prière pour ceux qui pleurent
Ma prière pour ceux qui s'aiment, ô Seigneur.

OFFERTOIRE :

1- Aucun problème n'est trop grand pour le Dieu vivant
Aucune montagne n'est trop haute qu'il ne puisse franchir
Aucune tempête trop violente qu'il ne puisse calmer
Aucun chagrin trop profond pour le Dieu d'amour

R- S'il a porté le poids de ce monde sur ses épaules
Je sais, mon frère, qu'Il te soutiendra jusqu'au bout *(bis)*
Il dit : « Venez à moi, vous qui êtes fatigués
et du repos je vous donnerai »

SANCTUS *: tahitien*

ANAMNESE : *tahitien*

NOTRE PÈRE : *français*

AGNUS *: tahitien*

COMMUNION :

R- Si Tu le veux, Tu peux me guérir
Si Tu le veux, Tu peux me libérer
Si Tu le veux, Tu peux me pardonner
Si Tu le veux, avec Toi, je peux recommencer.

1- Traversant l'océan des foules
Tant de mains s'élèvent vers Toi.
Berçant la clameur de ces foules,
Une voix proclame sa foi :
« C'est Jésus-Christ en qui je crois,
C'est Lui qui me délivrera. »
Traversant l'océan des foules,
Tu tends la main qui guérira.

2- Traversant le fil des années,
De tes enfants, Tu vois la peine.
Mais ton amour n'a pas changé,
Il est resté toujours le même.
Pour celui qui croit en ton nom,
Une réponse est assurée.
Il connaît ton amour extrême
« Va, c'est ta foi qui t'a sauvé »

ENVOI :

R- Au-delà de toute frontière
l'Evangile a croisé nos chemins
Au-delà de toute frontière
Jésus-Christ fait de nous ses témoins,
Au-delà de toute frontière
son Esprit est l'œuvre en nos mains.

1- Porteurs de l'Evangile aux quatre coins du monde,
Nous sommes ces croyants à qui Dieu s'est livré.
Que serions-nous sans Toi, Seigneur des eaux profondes,
Qui donne à toute vie saveur d'humanité ?

Les Cathedates

Les Cathe-messes

Samedi 3 fevrier 2024

18h00 : Messe : Constant GUEHENNEC Terai Vahine, Terai Tane URARII et les familles URARII - ARAI ;

Dimanche 4 fevrier 2024

5eme Dimanche du Temps ordinaire

Bréviaire : 1ère semaine

05h50 : Messe : Pro-populo ;
08h00 : Messe : pour les défunts des Familles CHANZY et alliés et CHAVES et alliés ;
18h00 : Jean DUPUET ;

Lundi 5 fevrier 2024

Sainte Agathe, vierge et martyre. +251 à Catane. Mémoire - rouge

05h50 : Messe : Pour l'Amour, l'Adoration, la Louange, la Gloire et l'Honneur de l'Esprit-Saint ;

Mardi 6 fevrier 2024

Saint Paul Miki et ses compagnons martyrs. + 1597. Mémoire - rouge

05h50 : Messe : Pour Père Christophe, les Evêques, les prêtres, les diacres, les Katékita, les consacrés, les religieux et religieuses, les moines et moniales, les séminaristes et novices, les appelés à la vie religieuse et sacerdotales. ;

Mercredi 7 fevrier 2024

Férie - vert

05h50 : Messe : CHANSAY Raymond, SENGUES Hans et Mr et Mme LONFAT François et Louise. ;
12h00 : Messe : Intention particulière ;

Jeudi 8 fevrier 2024

Saint Jérôme Émilien, +1537 à Somasca, près de Bergame ou Sainte Joséphine Bakhita vierge, esclave soudanaise puis religieuse. +1947 à Schio (Italie). - vert

05h50 : Messe : TAURAA Tauraa (+) ;

Vendredi 9 fevrier 2024

Férie - vert

05h50 : Messe : Hinano JAMET anniversaire ;
14h00 à 16h00 : Confessions au presbytère ;

Samedi 10 fevrier 2024

Sainte Scholastique, (sœur de Saint Benoît), vierge, moniale. +543 au Mont Cassin. Mémoire - blanc

05h50 : Messe : Anniversaire Tauariki ESTALL ;
18h00 : Messe : Famille LIU et OHARA ;

Dimanche 11 fevrier 2024

6eme Dimanche du Temps ordinaire

Bréviaire : 2ème semaine

Journee mondiale du malade

05h50 : Messe : Pro-populo ;
08h00 : Messe : Familles CHANZY et alliés et CHAVES et alliés et action de grâce pour Malou CHAVES ;
18h00 : Intention particulière ;

Les Cathe-annonces

Dimanche 4 février à 9h15 : Catéchèse pour les enfants.

Lundi 5 février à 17h30 : Catéchèse pour les adultes.

Dimanche 11 février à 9h15 : Catéchèse pour les enfants.

Quete de la Journee mondiale des Lepreux

Cette année encore vous avez manifesté votre générosité lors de la quête de la Journée mondiale des Lépreux. **La quête 2024 à la Cathédrale** a permis de récolter **146 045 xfp.** Mauruuru roa.

Les reguliers

Horaires d'ouverture de la Cathédrale :

- du lundi au samedi de 5h00 à 6h45
- mercredi de 11h45 à 12h45
- samedi soir de 17h00 à 19h30
- dimanche de 5h00 à 9h30 et de17h00 à 19h30.

Messes : Semaine :

- du lundi au samedi à 5h50 ;
- le mercredi à 12h *(sauf jours fériés)* ;

Messes : Dimanche et jours d'obligation :

- samedi à 18h ;
- dimanche à 5h50… à 8h… à 18h ;

Office des Laudes : du lundi au samedi à 05h30 ;
Confessions : Vendredi de 14h00 à 16h00 au presbytère ;
ou sur demande *(tél : 40 50 30 00) ;*

Cathédrale Notre-Dame de Papeete, courrier, denier de Dieu, don & legs … : Compte CCP n° 14168-00001-8758201C068-67 Papeete ;
Presbytère de la Cathédrale – 8-10, place de la Cathédrale – B.P. 43394 – 98713 Papeete – Tahiti ; N° TAHITI : 028902.031
Téléphone : (689) 40 50 30 00 ; Courriel : cathedraledepapeete@gmail.com ; Site : www.cathédraledepapeete.com ;
Twitter : @makuikiritofe ; Facebook : Cathédrale Papeete.